



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens
Renens, le 16 septembre 2020

La Municipalité de Renens s'oppose à l'initiative de limitation

Depuis de nombreuses années, Renens a su réinventer son passé industriel en favorisant l'apparition de lieux dédiés à la création de valeur et à l'entrepreneuriat, mais aussi en garantissant les conditions propices à la pérennisation d'entreprises innovantes sur son territoire. Ce nouveau visage est aussi celui d'une commune au carrefour des hautes écoles, accueillant de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants de tous horizons. Cette identité forte n'est possible qu'au travers d'une ouverture raisonnable mais tangible vers l'extérieur, et notamment vers nos voisins directs de l'Union européenne.

Afin de préserver une libre circulation des personnes qui a fait ses preuves à Renens comme dans un grand nombre de communes suisses, la Municipalité invite dès lors à voter NON le 27 septembre prochain à l'initiative populaire "Pour une immigration modérée (initiative de limitation)".

La place centrale occupée par le chemin de fer à Renens rappelle que tant l'ouverture au commerce transfrontalier que la venue d'une main d'œuvre étrangère ont été des éléments centraux dans son développement de ville.

Si les temps ont bien changé depuis, la relation à l'extérieur et notamment aux pays de l'Union européenne (UE) influence toujours aussi fortement l'activité économique communale. Plusieurs entreprises implantées sont très actives et donc dépendantes du marché européen. La situation actuelle de libre-circulation apporte ainsi des possibilités de développement, de création de valeur et d'emplois. On retrouve particulièrement ce lien au sein de nouvelles structures de promotion de l'innovation mais aussi auprès des hautes écoles et leurs projets de recherche et développement pleinement insérés dans l'espace académique européen.

La suppression des accords de libre-circulation des personnes avec l'UE (ALCP) ne se résume pas à une question de gestion des flux migratoires au niveau fédéral. Cette dernière passe avant tout par des investissements dans les infrastructures – à l'instar d'une nouvelle gare ou de la construction d'un tram –, alors que l'abandon des ALCP aurait un impact direct sur les communes, leur tissu économique et social.

La Municipalité estime que le modèle actuel a fait ses preuves et qu'il dispose des outils nécessaires pour assurer une protection des travailleuses et des travailleurs.

Pour ne pas remettre en cause un pilier important de la prospérité de notre pays, mais aussi du développement des communes, elle invite à voter NON, le 27 septembre prochain à l'initiative populaire "Pour une immigration modérée (initiative de limitation)".

Renseignements:

Jean-François Clément

Syndic - 079 645 79 77